

<https://www.snetap-fsu.fr/Pour-les-OS-les-fonds-de-l-action-sociale-ne-sauraient-constituer-une-variable.html>



Pour les OS, les fonds de l'action sociale ne sauraient constituer une variable d'ajustement budgétaire du

MAA ! Date de mise en ligne : jeudi 7 janvier 2021

- Les Dossiers - Action sociale -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Pour les organisations syndicales, les fonds de l'action sociale ne sauraient constituer une variable d'ajustement budgétaire du Ministère de l'Agriculture !

Lors de la rencontre entre la Secrétaire Générale du MAA et le bureau de l'[ASMA](#) nationale du 15 décembre 2020, la représentante du ministre, au vu de la crise « Covid », a confirmé qu'elle envisageait d'ajuster et donc de réduire le budget de l'association d'action sociale de notre ministère pour 2021.

L'intersyndicale unanime [FSU](#), [FO](#), [UNSA](#), [CFDT](#), [CGT](#), Solidaires, Alliance du Trèfle du Ministère de l'Agriculture condamne avec fermeté cette perspective.

Depuis la création de l'ASMA, près de 40 ans, c'est la première fois qu'un ministre réduirait le budget annuel d'action sociale dévolu à l'ASMA, et cela alors que nous sommes très loin des 3% pour les crédits de l'action sociale dans notre administration, revendiqués unanimement par l'Assemblée Générale de l'ASMA composée de tous les syndicats représentatifs ainsi que de la Conférence des Présidents des ASMA départementales. Ces vœux ont été renouvelés encore récemment en présence de l'administration lors de la dernière assemblée générale.

L'ASMA, lors de sa dernière assemblée générale, a décidé d'augmenter considérablement ses dépenses en prenant sur son fonds de roulement, pour augmenter le budget de ses secteurs d'activité, pour relever la part des subventions attribuées aux ASMA départementales, ainsi que pour augmenter les aides apportées aux agents par le biais du quotient familial en priorisant les agents les plus défavorisés.

De plus, la crise sanitaire et sociale va multiplier, dans les mois et les années à venir, les besoins d'intervention en direction des salarié.e.s et retraité.e.s en matière d'action sociale, pour répondre aux situations difficiles, voire critiques, que nous allons rencontrer. Et c'est justement ce moment-là que choisit le Ministère de l'Agriculture pour confisquer des crédits d'action sociale qui appartiennent à ses agents.

Le Ministère de l'Agriculture se doit de maintenir au minimum le renouvellement de la subvention à l'ASMA à hauteur

de ce qui a été versé les années précédentes, il ne viendrait à l'esprit de personne de réduire, par exemple, les crédits de la sécurité sociale ou de l'assurance chômage, en cette période de crise sanitaire et économique extrêmement éprouvante pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Un « hold-up » sur les comptes de l'association qui gère une partie mutualisée de fonds qui appartiennent à nos collègues, ne peut être ni envisagé, ni admissible.

Pour toutes ces raisons, l'intersyndicale FSU, FO, UNSA, CFDT, CGT, Solidaires, Alliance du Trèfle du Ministère de l'Agriculture exige que le ministre renonce définitivement à son projet de réduire les moyens de l'ASMA.

Paris, le 07 janvier 2021